Conditions Générales de Vente

Logisan

Applicables à partir du 22/07/2026

Les présentes concernent la réalisation et la fourniture de tous les produits, logiciels, services, abonnements et de façon générale toutes réalisations - ci-après nommées le Service - proposées par Logisan.

Elles sont conclues entre :

- La société Logisan, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle de droit français au capital de 100 000 €, siège social 13 Le Pré Robert 56460 Val d'Oust, RCS Vannes n° 949 547 319, ci-dessous nommée Logisan,
- Et toute personne morale de droit privé ou public, ainsi que toute personne physique agissant à titre professionnel, élisant domicile en France ou dans tout autre pays, souscrivant au Service pour son propre usage ou pour le compte de tiers, ci-après nommée le Client.

Titre 1 Objet

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu de Logisan toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après désignées les CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Logisan fournit le Service au Client.

Les présentes CGV proposées par Logisan, complétées le cas échéant par les conditions particulières du Service souscrit par le Client, rédigées par Logisan, sont applicables à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client.

Par ordre de priorité décroissant, les documents contractuels applicables sont :

- le devis complété et signé par le Client, hors mentions rédigées par le Client,

- le contrat cadre, si applicable, signé par le Client,

- les éventuelles conditions particulières rattachées aux offres souscrites,

- les fiches tarifaires,

- les présentes CGV.

En cas de contradiction entre une ou plusieurs dispositions figurant dans ces documents, le document placé le plus haut dans cette liste prévaut.

Titre 2 Acceptation des Conditions Générales de Vente

La souscription et l'utilisation du Service impliquent l'acceptation sans restriction ni réserve des CGV disponibles à la date de signature du bon de commande.

Nos conditions générales de vente excluent toute application de conditions générales d’achat et n’autorisent qu’une négociation personnalisée.

En cas de Service loué sous forme d'abonnement soumis à renouvellement, les CGV en vigueur pour le Service souscrit sont celles applicables à la date d'émission de la facture de renouvellement de l'abonnement, et le paiement de la facture de renouvellement vaut pour acceptation de ces CGV.

Titre 3 Obligations et Responsabilité de Logisan

Logisan est tenue à une obligation de moyens et s'engage à apporter tout le soin nécessaire à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

Le Client reconnaît que le Service proposé par Logisan relève d'un domaine particulièrement complexe en matière de technique informatique et qu'en l'état actuel des connaissances, il ne peut matériellement faire l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation. Le Client accepte donc de supporter les risques d'imperfections ou d'indisponibilités de l'accès au Service. Logisan s'engage de son côté à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour résoudre ces imperfections ou indisponibilités, sous réserve d'en avoir été informé par le Client.

Logisan ne pourra être tenue pour responsable en cas d'incapacité à exécuter le Service du fait d'événements échappant à son contrôle raisonnable, notamment en cas de force majeure ou lorsque l'inexécution résulte de faits imputables au Client, à un sous-traitant ou à un tiers, tels qu'une défaillance, une faute, une négligence, une mauvaise utilisation ou la fourniture d'informations erronées ou incomplètes.

Le Client est informé que la société Logisan n'est pas en position d'estimer avec précision les pertes et dommages que le Client pourrait subir du fait du dysfonctionnement du Service ou de tout autre manquement de la part de la société Logisan. À cet égard, le Client est informé qu'il peut souscrire à ses frais une assurance appropriée, s'il souhaite être indemnisé pour tout dommage ou perte qu'il pourrait subir.

Titre 4 Obligations et Responsabilité du Client

Les obligations mises à la charge du Client constituent des obligations impératives, dont le respect conditionne directement et totalement la bonne exécution par la société Logisan de ses obligations. En cas de manquement du Client à l'une de ses obligations ayant contribué au dommage ou empêché la bonne exécution du Service, la responsabilité de la société Logisan ne pourra être engagée à ce titre, sauf faute lourde ou dolosive qui lui serait imputable.

Le Client est seul responsable des mots de passe et des comptes utilisateurs qui permettent d'accéder au Service.

De manière générale, le Client est seul responsable de la gestion et de la préservation de la confidentialité de ses données et s'engage à prendre toute mesure utile pour en assurer la parfaite sécurité.

Le Client fait son affaire personnelle de la mise en place des moyens informatiques et de télécommunication nécessaires à l'accès au Service, à ses frais. Le Client reconnaît à cet effet avoir été suffisamment informé des moyens techniques à mettre en œuvre pour utiliser pleinement le Service.

Titre 5 Tarifs

Les tarifs des Services proposés par Logisan sont disponibles sur simple demande par téléphone, email ou courrier postal. Ils s'établissent en euros et hors taxes.

Logisan se réserve la faculté de modifier ses tarifs à tout moment. En cas de Service souscrit sous forme d'abonnement, le nouveau tarif ne pourra s'appliquer qu'à l'échéance de la période de facturation en cours.

Titre 6 Paiement, Échéances et Pénalités de Retard

Logisan accepte les paiements par virement bancaire et par chèque.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués à 30 jours de la date d'émission de la facture.

En cas de retard de paiement par le Client de l'une de ses factures, Logisan se réserve le droit de suspendre l'accès au Service jusqu'au règlement complet des sommes dues.

Toute somme demeurée impayée le jour suivant sa date d'exigibilité donnera lieu, de plein droit et sans rappel ni mise en demeure, à l'application de pénalités dont le taux correspond au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix points de pourcentage, le taux applicable étant celui en vigueur au 1er janvier pour le premier semestre et au 1er juillet pour le second semestre.

Par ailleurs, conformément aux articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros par facture réglée en retard ou non réglée. Lorsque les frais de recouvrement effectivement engagés excèdent cette indemnité, Logisan pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Logisan n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle résultant des conditions générales de vente.

Titre 7 Abonnements, Interruption et Résiliation

Tout Service fourni sous forme d'abonnement est souscrit pour la durée mentionnée dans le bon de commande. Il est reconduit tacitement à son terme.

Le Service peut être résilié par le Client au terme de la période d'abonnement en cours. La résiliation devra être notifiée au moins un mois avant la date anniversaire de l'abonnement par courrier recommandé avec accusé de réception. En cas de dépassement de ce délai, le règlement correspondant à la période d'abonnement suivante sera exigé au tarif en vigueur. En cas de demande d'interruption du service avant la date anniversaire de l'abonnement, les sommes facturées pour l'intégralité de la période d'abonnement restent dues.

Logisan se réserve le droit de ne pas reconduire le Service proposé sous forme d'abonnement à son terme. La non-reconduction du service sera notifiée au Client par courrier recommandé avec accusé de réception au moins trois mois avant la date anniversaire de l'abonnement.

Logisan se réserve le droit de résilier de plein droit et sans indemnité le contrat d'abonnement avant son terme en cas de manquement grave du Client à ses obligations contractuelles, après mise en demeure restée sans effet.

Logisan se réserve le droit d'interrompre temporairement le Service en cas de risque avéré pour la sécurité, l'intégrité ou la continuité du Service, pour la durée strictement nécessaire à la résolution du problème.

Titre 8 Appartenance des logiciels et données informatiques

Sauf convention particulière, les logiciels développés par Logisan restent la propriété pleine et entière de Logisan, qui s'en réserve les droits d'édition et d'exploitation. Il en est de même pour tout document émanant de la société Logisan, notamment cahiers des charges, documentations techniques et documentations utilisateur, sans restriction.

Le Client bénéficie, dès règlement intégral des factures correspondantes, d'une licence non exclusive, perpétuelle et mondiale d'utilisation et d'exploitation des logiciels pour les besoins de sa propre activité,

incluant le droit de modification, d'adaptation et de déploiement, à l'exclusion de toute cession ou revente autonome du logiciel en tant que tel, sauf accord exprès contraire.

Les données stockées par le Client sur les serveurs de Logisan ou en utilisant les logiciels développés par Logisan restent la propriété et la responsabilité du Client. Logisan se réserve la possibilité d'en réaliser des copies de sauvegarde, dans un but de sécurité des données uniquement, et s'engage à restituer et/ou supprimer ces données en cas d'interruption du Service, par simple demande formulée par le Client, dans un délai raisonnable n'excédant pas soixante (60) jours calendaires à compter de la demande. Le Client est informé que la restitution de ses données pourra donner lieu à facturation.

Titre 9 Limitation de responsabilité

Logisan ne répond que des dommages directs, prévisibles et démontrés résultant d'une faute qui lui est imputable. Sont notamment exclues les pertes de chiffre d'affaires, bénéfice, marge, clientèle, chance, image, données ou exploitation, ainsi que les réclamations formées contre le Client par un tiers, sauf lorsqu'elles constituent la conséquence directe d'une faute de Logisan.

Logisan ne répond pas des dommages résultant notamment d'une mauvaise utilisation du Service, d'une instruction ou validation du Client, d'une modification réalisée par le Client ou un tiers, d'un défaut de sauvegarde ou de sécurité relevant du Client, d'un élément tiers ou d'informations incomplètes, inexactes ou tardives.

Si la responsabilité de Logisan était retenue, son obligation cumulée à réparation ne pourrait excéder le montant hors taxes facturé au Client, au cours des douze mois précédant le fait générateur, au titre du Service directement à l'origine du dommage. Cette limitation ne s'applique pas en cas de faute lourde ou dolosive, de dommage corporel ou lorsque la loi l'interdit.

Titre 10 Confidentialité et Données personnelles

Chacune des parties s'engage à conserver la confidentialité des informations explicitement qualifiées de confidentielles que l'autre partie lui a divulguées.

Sauf stipulation contraire écrite du Client, Logisan est autorisée à citer le nom et/ou la marque du Client parmi ses références dans le cadre d'actions commerciales et/ou de prospection. En outre, sauf opposition écrite préalable, la société Logisan est autorisée à reproduire le(s) logo(s) et nom(s) du Client sur tout document à caractère publicitaire en faveur de Logisan. Le présent article continue de produire ses effets après la fin des engagements liant les parties.

Dans le cadre de la fourniture du Service, Logisan peut être amenée à traiter des données à caractère personnel pour le compte du Client. À ce titre, Logisan agit en qualité de sous-traitant au sens du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), et s'engage à traiter les données personnelles uniquement sur instruction documentée du Client et à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour en assurer la sécurité.

Le Client autorise par avance et sans réserve Logisan à recourir à des sous-traitants ultérieurs pour tout traitement nécessaire à l'exécution du Service, notamment pour l'hébergement et l'infrastructure. Cette autorisation générale vaut pour toute la durée du contrat.

Logisan s'engage à sélectionner des sous-traitants présentant des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux exigences du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

Le Client reconnaît et accepte expressément le recours à ces sous-traitants ultérieurs dans le cadre de l'exécution du Service.

Titre 11 Dispositions contractuelles diverses

Non-validité partielle : Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales de Vente seraient considérées comme nulles, réputées non écrites ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée et resteront pleinement applicables, sauf si la ou les stipulations non valides présentaient un caractère substantiel et que leur disparition remettait en cause l'équilibre contractuel.

Titres : En cas de difficultés d'interprétation entre l'un des titres figurant en tête des clauses, et l'une des clauses, les titres seront déclarés inexistants.

Titre 12 Attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française.

En cas de litige et à défaut d'accord amiable entre les parties, compétence expresse et exclusive est attribuée au tribunal de commerce de Vannes, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence, les procédures conservatoires, en référé ou sur requête.